

## WATER MAKES MONEY & VEOLIA

Le 14 février 2013 à 13h30 au Palais de Justice de Paris s'ouvrira le procès en diffamation intenté par le groupe Veolia contre le film Water Makes Money (<http://www.watermakesmoney.com>). Toutefois, seuls l'association La Mare aux canards (<http://www.lamare.org>), distributeur français du film, et Jean-Luc Touly, cadre de Veolia et protagoniste central du film, sont poursuivis. La procédure judiciaire du groupe contre les auteurs du film Water Makes Money - les réalisateurs Leslie Franke et Herdolor Lorenz - s'est en effet brisée contre le fait que la filiale allemande de Veolia a renoncé à déposer une plainte en Allemagne.

Le procès débutera par la projection du film. Veolia se dit diffamé par le film et a déposé plainte le 28 septembre 2010. Déjà, avant la première de Water Makes Money, un risque d'interdiction de la sortie du film via l'obtention d'une ordonnance provisoire existait. L'équipe du film a pallié ce danger en organisant une première simultanée dans 150 villes européennes. Le film a pu atteindre un large public et a été projeté publiquement près de 1000 fois. ARTE l'a programmé plusieurs fois et une nouvelle diffusion est prévue pour le 12 février prochain à 22H.

Veolia n'a pas pu empêcher le film et ce sont aujourd'hui La Mare aux canards, petite association qui n'est pas responsable du contenu du film mais uniquement de sa diffusion en France, et évidemment Jean-Luc Touly - qui s'est déjà battu dans beaucoup de procès avec son employeur et les a tous gagnés - qui sont envoyés devant le Tribunal correctionnel.

Lors de l'audience du 14 février 2013, Veolia contestera très probablement l'affirmation de Jean-Luc Touly selon laquelle le groupe lui aurait proposé un million d'euros pour qu'il renonce à publier son livre « L'eau des multinationales : Les vérités inavouables ». Les autres passages poursuivis concernent l'utilisation du terme « corruption » et nullement les faits apparaissant dans le film.

La loi allemande empêche d'attaquer les protagonistes et le distributeur du film, seuls les réalisateurs pouvant être poursuivis. Or le groupe ne l'ose pas. Jean-Luc Touly et La Mare aux canards sont menacés de fortes demandes de dommages et intérêts. Et même s'ils sont relaxés en première instance, un groupe comme Veolia pourrait sans problème expédier la procédure à travers toutes les instances possibles...

Pour éviter cela, nous avons besoin entre autres d'un public aussi grand que possible !

- Toute information diffusée dans n'importe quel média, avant ou après le procès, pourra nous aider.
- Suivez l'exemple d'ARTE en organisant de nouvelles projections du film à l'occasion du procès.

Contribuez à ce que le procès du film, Water Makes Money, le 14 février, se déroule sous la surveillance d'un public le plus important possible.

L'équipe de Water Makes Money vous remercie